

ENSEMBLE POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS



La filière représente plus de 400 000 emplois et a un fort besoin de recruter. Les organisations professionnelles membres de France Bois Forêt collaborent sur de multiples projets pour séduire les jeunes et les publics en reconversion. Focus sur la première participation sur le salon européen de l'éducation en page 25.



Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable

Actualité des programmes soutenus par l'Interprofession nationale France Bois Forêt



**Éditeur :**

France Bois Forêt
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris

Franceboisforet.fr

Service Gestion CVO :

03 28 38 52 43

Directeur de la publication :

Jean-Michel Servant

Ont contribué à ce numéro :

Maxime Chaumet, Sabrina Adam,
Henry de Revel, Florence Fournier,
Jean Loeper, Erika Veron, Eric Toppan

Réalisation :

Éditions Des Halles

Rédaction :

Volodia Opritchnik

Maquette :

Daphné Saint-Esprit

Secrétariat de rédaction :

Énergograd

Administration :

10 Rue du Progrès - 93100 Montreuil
d.chatelain@editions-des-halles.fr

Photogravure et impression :

Aubin Imprimeur
Chemin des Deux-Croix
CS70005 - 86240 Ligugé
Aubin Imprimeur participe
à la préservation de l'environnement
et a reçu le label imprim'vert -
La Lettre B est imprimée sur papier PEFC

Tirage :

24000 exemplaires - N° ISSN : 2267-4632

Dépôt légal :

4^e trimestre 2023

En couverture :

La filière représente plus de 400 000 emplois
et a un fort besoin de recruter. Focus sur la
première participation sur le salon européen
de l'éducation en page 25.

Photos : UCFF, FNB, FBF, FNEDT

3 LE MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Michel Servant, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF)

SYLVICULTURE ET AMONT FORESTIER

4 Les scientifiques marquent des points contre l'hylobe

6 Accompagner les collectivités qui veulent passer au bois local ou français

TRANSFORMATION ET USAGES DU BOIS

8 PNCB 2023 : l'année de la démocratisation

12 L'exosquelette : un atout pour les métiers de la palette

16 Le retour du pin d'Alep

18 Quand le Pôle Emballage Bois fait sa pub

ÉCONOMIE

20 Suivre les marchés du carbone

COMMUNICATION

22 Les Français, la forêt et le bois

24 Les élus et la forêt : mobilisation au Salon des maires et des collectivités locales

25 Salon européen de l'éducation – La filière forêt-bois au devant des jeunes

26 Faire classe en forêt

28 Le *papier* de Florence... sur le DIGITAL

CVO

30 Ce qui change au 1^{er} janvier 2024

DÉPART

31 Jean-Emmanuel Hermès – Une page se tourne chez France Bois Forêt !





▲ Visite par Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du stand #VeryWoodMétiers au Salon européen de l'éducation avec Maxime Chaumet – France Bois Forêt, Nicolas Jobin – UCCF, Léa Charron – FNB, Virginie Rougeul – CNPF, Diane Bonnet – UCCF.

Paris, le 4 décembre 2023

Chers lecteurs, chers collègues,

Comme à l'habitude, je viens partager avec vous quelques temps forts de l'actualité et de l'action de votre interprofession nationale.

Au vu du sommaire de ce numéro, je vous propose de nous intéresser en priorité à la dynamique du temps qui passe et à la jeunesse pour laquelle et avec laquelle nous préparons l'avenir. **C'est dans notre ADN de forestiers de raisonner toujours sur le temps long.**

Notre société n'en finit pas d'être secouée par de multiples crises ; elle se montre chaque jour plus fragmentée, vulnérable et inquiète face à un avenir incertain. On entend maintenant parler de « l'effondrement du puits de carbone forestier ». Mais de quoi s'agit-il ? Dans nos forêts, dont la surface augmente toujours en métropole, se produit en silence un petit miracle : par la photosynthèse, entre le tronc et l'écorce des arbres, le cambium produit de nouvelles cellules de bois qui stockent le carbone extrait du CO₂ de l'atmosphère. Cette **pompe à carbone** crée de nouveaux cernes de croissance chez tous les arbres vivants. La somme de tous ces cernes constitue l'accroissement biologique. Comparé au stock de bois en forêt, qui approche les 3 milliards de mètres cubes, l'accroissement représente environ 3 % (90 millions de mètres cubes par an). C'est « l'intérêt du capital ». Cet accroissement ralentit un peu du fait du nouveau climat, principalement par manque d'eau en période de végétation. Par ailleurs, des arbres meurent ou sont récoltés. La mortalité et la récolte sont alors comparées à l'accroissement : la différence, exprimée en tonnes de carbone (contenu dans le bois), s'appelle au niveau international le « puits » de

carbone forestier. **Cette notion comptable n'a pas de réalité opérationnelle : la mortalité et la récolte portent sur des arbres entiers, sur le stock**, pas sur les cernes d'accroissement. La récolte est aujourd'hui de l'ordre de 50 millions de mètres cubes, toujours inférieure à l'accroissement ; elle pourrait même augmenter et le dépasser temporairement du fait, d'une part, de la demande de bois nécessaire pour décarboner les usages (stockage long en priorité) et, d'autre part, des récoltes subies de bois issus des crises sanitaires, incendies ou météorologiques. Faut-il paniquer ? Non. Le forestier doit continuer à entretenir ce cycle du vivant sur lequel nous prélevons une partie des « intérêts du capital » tout en investissant pour renouveler notre forêt (le capital) et l'adapter au climat futur. **C'est sur le temps long que les effets de nos actions se révéleront.**

Ces derniers mois, notre filière continue à avancer, se structurer et se projeter vers l'avenir. Futuropalettes, les AG du Syso, du Seila, de la FNB, le séminaire de rentrée des permanents du réseau des Fibois où Christine Deleuze (ONF) a présenté la modélisation carbone de notre filière, la signature du nouveau contrat stratégique de filière (CSF) au congrès Woodrise du FCBA, le Salon des Maires avec la FNCOFOR, la restitution interne de l'étude Carbone 4, le lancement du programme sur l'utilité sociétale de notre « grande filière » sont autant d'événements qui nous ont mobilisés. Les chantiers se poursuivent.

Enfin la jeunesse : avec pour la première fois un stand « Filière » au Salon européen de l'Éducation, point d'orgue de la première année du **programme #VeryWoodMétiers sur l'attractivité des métiers** porté par plusieurs organisations professionnelles nationales (UCCF, FNB, FNEDT, FIBOIS et LCB), en même temps que la sortie du nouveau guide Onisep sur les métiers du bois. Il n'est pas passé inaperçu. Bravo à l'équipe. Par ailleurs, le 24 novembre dernier, le président de la République a lancé en forêt publique l'opération **« Un jeune, un arbre » par laquelle chaque collégien plantera un arbre** en lien avec le renouvellement forestier. France Bois Forêt soutient avec enthousiasme cette initiative et prépare avec ses membres les premiers chantiers pouvant accueillir des classes dès le prochain printemps.

On n'arrête pas le temps ; l'avenir se prépare aujourd'hui avec **le bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien. Merci à tous**

Jean-Michel Servant

Président de France Bois Forêt

Les scientifiques marquent des points contre l'hylobe

Deux ans après son lancement, Luthyl produit de nouveaux résultats. Soutenu par France Bois Forêt, ce programme vise à développer des méthodes opérationnelles de lutte contre l'hylobe (*Hylobius abietis*) dans les jeunes plantations de résineux.

► L'hylobe (*Hylobius abietis*) est le plus important ravageur des reboisements résineux, en France et en Europe.



Photo : Inge van Halder

► Les pièges, mis au point durant l'été 2023, servent au suivi des populations d'insectes dans les parcelles.



Photo : KENZA BAKOURI

sectes dans les parcelles », indique Catherine Collet, responsable du pôle Renfor de l'Inrae. Ces travaux donneront aussi lieu à la production d'un article scientifique et d'un article technique.

Un système de signalement des dégâts plus efficace

Après avoir été adapté à l'application de signalement participatif Silvalert, le système de télédéclaration de dégâts « Hylobius » a été modifié. Son ergonomie et ses fonctionnalités ont été simplifiées conformément aux demandes exprimées par les professionnels de la filière. Les derniers essais avant mise en œuvre opérationnelle sont menés par les agents des coopératives forestières.

Un système de notifications régulières, en cours d'élaboration, permettra à tout

Menés par les chercheurs de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) en collaboration avec l'ONF, l'IEFC, le GCF et FCBA, les premiers essais de piégeage du grand charançon du pin rond (hylobe) sont concluants. « Les pièges ont été mis au point durant l'été 2023 afin d'assurer le suivi des populations d'in-

PROGRAMME
Réf. FBF : 22RD1470
Budget FBF : 67 k€



utilisateur qui le souhaite d'être informé de dégâts d'hylobes dans une région donnée. L'application servira de système d'alerte à l'émergence des ravageurs sur un territoire donné et la planification des traitements nécessaires en sera améliorée. Ce n'est pas tout.

Produire de la connaissance

« Les alertes produites par les usagers de cette application serviront aux scientifiques pour analyser la distribution géographique des dégâts du grand charançon du pin. Ces données pourront être couplées aux données de répartition et aux suivis temporels réalisés grâce aux pièges », poursuit Catherine Collet. De quoi faciliter la mise en œuvre de stratégies de lutte contre ce ravageur, dont la biologie reste mal connue. ◆

▲▲▲ Progression des attaques de l'hylobe sur un jeune plant.

LE RAVAGEUR NUMÉRO UN DES JEUNES RÉSINEUX

L'hylobe (*Hylobius abietis*) est le plus important ravageur des reboisements résineux, en France et en Europe. Hivernant dans la litière forestière, le grand charançon du pin pond généralement dans les racines des souches de résineux fraîchement récoltés, avec une préférence pour l'épicéa et le pin. Le développement larvaire s'étale sur une période de 4 à 16 mois selon les conditions climatiques. Adulte, l'hylobe consomme l'écorce des jeunes plants, âgés de zéro à deux ans. Avec une prédilection pour les douglas et les mélèzes ! En France, les régions les plus touchées sont celles où prédominent les résineux régénérés par plantation : Landes de Gascogne, Massif central, Morvan, Vosges et Ardennes. L'ONF estime à 6 000 hectares la surface attaquée, chaque année, par le ravageur. Ces attaques provoquent la mort de 200 000 plants par an.

Accompagner les collectivités qui veulent passer au bois local ou français

Par la sensibilisation, la formation, l'assistance juridique et technique, la Fédération nationale des Communes forestières incite les élus locaux à privilégier le bois local et français.

► Maison des professionnels de santé en pin maritime et douglas - Cendras (Gard)



Photo : Communes forestières - AJM Architectures

Prévue pour s'étaler entre 2022 et 2024, l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 (RE2020) va changer les habitudes des maîtres d'ouvrage. De la maison individuelle aux gros bâtiments tertiaires, la construction des bâtiments neufs doit respecter un nouveau triptyque : accroissement de la performance énergétique, amélioration du confort et réduction de l'impact carbone.

Cette dernière exigence implique de prendre en compte l'empreinte carbone des matériaux de construction telle qu'évaluée par une analyse de cycle de vie (ACV). Pour choisir les matériaux, il faudra non seulement évaluer leurs performances constructives, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre impu-

tables à leur fabrication, leur transport jusqu'au chantier et leur mise en œuvre.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Puits de carbone¹, adaptable à de très nombreux usages en construction et en aménagement, le bois fait figure de matériau idéal pour se conformer aux exigences de la RE2020.

Depuis plusieurs années, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) incite, de multiples manières, ses adhérents à accroître le plus possible l'usage de bois local ou français. Ses experts proposent aux élus une assistance à maîtrise d'ouvrage avec :

- mise en relation avec des maîtres d'ouvrage expérimentés,
- identification des points clés au démarrage du projet,

PROGRAMME
Réf. FBF : 23IR1732
Budget FBF : 215 k€

¹ Un mètre cube de bois utilisé dans le bâtiment représente 1 tonne de CO₂ stockée et une économie d'émissions de 0,7 tonne de CO₂.



◀ Extension de la mairie en Bois des Alpes - Puy-Sanières (Hautes-Alpes)

- présentation des méthodes de construction en bois local,
- aide au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre,
- inscription du projet dans une dimension territoriale.

Cet accompagnement a déjà convaincu de nombreuses collectivités de construire en bois local. Ce n'est qu'un début. « Entre avril 2022 et mars 2023, nos salariés ont accompagné plus de 380 projets, en proposant des prestations variées qui vont de la sélection du bois à l'écriture du marché public puis au suivi de l'avancée du projet », souligne Françoise Alriq, directrice adjointe.

Une dotation bonifiée

La diversité des questions que se posent les élus et leurs services techniques est telle que la fédération a mis en œuvre un important programme de formation soutenu

par France Bois Forêt. « L'an passé, nous avons sensibilisé et formé plus de 530 élus à la construction en bois local, notamment par webinaires. Et bien plus si l'on prend en compte les nombreux événements que nous avons organisés », confirme Françoise Alriq.

La fédération incite aussi les pouvoirs publics à soutenir les communes pionnières. « Sous notre impulsion, une dizaine de préfectures incluent dans la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR – une bonification de 10% à 20% pour les projets en construction dont les lots bois intègrent du bois certifié local », se félicite Françoise Alriq. Ce coup de pouce peut être conjugué avec les subventions délivrées par les programmes « Petites villes de demain », « Centres-bourgs », « Avenir Montagnes ». ◆

PNCB 2023 : l'année de la démocratisation

Fort accroissement du nombre de candidatures et multiplication de projets exemplaires montrent que l'usage du bois dans la construction se démocratise. Telle est la principale conclusion à tirer des résultats du Prix national de la construction bois (PNCB), dévoilés le 29 septembre à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, à Paris.



Soutenue par France Bois Forêt et le Codifab, cette compétition valorise le savoir-faire de la filière et met en avant les possibilités offertes par le matériau bois en termes de construction et d'aménagements. À ce double égard, le millésime 2023 du PNCB est excellent. « La 12^e édition du Prix national de la construction bois confirme la montée en puissance du concours. La progression du nombre de candidatures (+47% en cinq ans) et le partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine pour la remise des prix propulsent le PNCB comme l'un des sym-

PROGRAMME
Réf. FBF : 23PC1773
Budget FBF : 40 k€

Photo : Romain Gautier

Photo : Romain Gautier

Logements collectifs

Orma Architettura – Logements construits en pin laricio à Cristinacce (Corse du sud)



Aménagement extérieur ou intérieur

Atelier du Rouget – Simon Teyssou et associés
Centre Jean Labellie (Le Rouget-Pers Cantal)



boles de la construction décarbonée », estime Paul Jarquin, président de Fibois France.

Six récompenses ont été décernées : cinq prix thématiques (équipement public, bâtiment tertiaire, logement collectif, maison Individuelle, aménagement intérieur ou extérieur) et une mention spéciale « réhabilitation ». Pour cette 12^e édition, le jury, présidé par l'architecte Anne Bettinger (lauréate 2022), a mis en lumière des projets inspirants qui contribuent à massifier et démocratiser l'utilisation du bois sur l'ensemble du territoire. Les projets

lauréats se sont notamment démarqués par leur caractère reproductible, le réemploi des matériaux et la traçabilité du bois, valorisant circuits courts et innovation.

Bois français

Pour la catégorie des logements collectifs, le prix a été attribué à un ensemble de trois logements construits en pin laricio à Cristinacce (Corse du sud). Conçu par Orma Architettura, ce projet a été réalisé à partir de bois récolté dans la forêt d'Aitone entièrement exploitée, sciée et charpentée dans un

Équipement public

Architectes Studiolada Architectes –
Gymnase Jean-Lamour (Meurthe et Moselle)



Bâtiment tertiaire

Apache Architectes et PHM Architectes –
Espace départemental des solidarités (Apt -Vaucluse)



rayon de 80 kilomètres. D'une surface totale de 280 mètres carrés, l'immeuble est classé BBCA et Passivhaus.

L'atelier du Rouget Simon Teyssou et associés s'est vu décerner le prix national dans la catégorie de l'aménagement extérieur ou intérieur. Ces architectes cantaliens ont conçu les aménagements de l'espace culturel et sportif du Rouget (Cantal). Les murs sont à ossature bois et isolés en ouate de cellulose ainsi que la toiture monopente. Le bois est privilégié tant pour l'atmosphère qu'il génère que pour sa capacité à stocker du carbone et à alléger le bilan écologique de l'opération. Ce matériau est utilisé pour les plafonds acoustiques, le mobilier, le parquet de la salle polyvalente. Sa provenance du bois est très majoritairement locale.

Bois massif

Sport toujours, mais à Nancy, cette fois. Dans le chef lieu de la Meurthe-et-Moselle, le prix de l'équipement public est revenu à Studiolada Architectes qui a fait d'une grande boîte en bois, posée sur un socle de béton, le gymnase Jean-Lamour. S'étendant sur plus d'un millier de mètres carrés, ce bâtiment se singularise par le recours au bois massif : charpente treillis (en épicéa local), menuiseries intérieures en planches. Les poutres industrielles triangulées sont issues d'une résille qui envahit l'ensemble du bâtiment. Dans la capitale du Luberon, Apt (Vaucluse), Apache Architectes et PHM Architectes ont remporté le prix du bâtiment tertiaire avec l'installation, sur un

Maison individuelle

Arba – Maison devant la dune –
Cayeux-sur-Mer (Somme)



Mention spéciale « réhabilitation »

Coco Architecture – Granges périgourdines réhabilitées
en gîte (Sarlat - Dordogne)



ancien terrain ferroviaire, de l'Espace départemental des solidarités. Les concepteurs ont misé sur un bâtiment bioclimatique, confortable, sain et sobre et économe. Cette ambition se poursuit aussi à l'extérieur, avec des jardins pensés comme un premier plan végétal visible depuis l'intérieur et assurant l'intimité de certains bureaux.

À Cayeux-sur-mer (Somme), Arba a reçu le prix de la maison individuelle pour sa maison en bois sur les dunes. Cette enveloppe unique de mélèze est percée différemment selon l'orientation de ses façades. À l'intérieur se cache une habitation dont la moitié de la surface n'est ni chauffée ni couverte, alors que l'autre moitié est couverte et chauffée. La partie extérieure est elle-même dé-

composée en deux espaces : un jardin exotique luxuriant et une terrasse en bois.

Mention spéciale « réhabilitation » pour Coco Architecture : au cœur du Périgord noir, une bâtisse a été rénovée selon les canons de l'architecture vernaculaire – une grange en pierre, un hangar constitué de colonnes en pierre de taille et d'un remplissage en bardage bois. Le projet s'est appuyé sur des matériaux en réemploi, créant une atmosphère de cathédrale sobre et confortable, en partie grâce au doublage en tasseaux de bois et aux points de lumière. Une bibliothèque tout en hauteur sert de support à l'escalier soigneusement agencé sur le rythme des étagères. ◆

L'exosquelette : un atout pour les métiers de la palette

La FNB et le FCBA ont testé les exosquelettes disponibles sur le marché. Une autre façon de travailler à l'attractivité des métiers de la palette en bois.



Photo : Ateliers Braconnac

► Améliorer les conditions de travail dans le secteur de la palette ne peut que renforcer l'attractivité de ces métiers.

Les professionnels le déplorent : le secteur de la palette ne séduit pas assez. Le désintérêt des jeunes ou des demandeurs d'emploi est tel qu'il entrave parfois le développement des entreprises spécialisées dans la fabrication ou la réparation de palettes. Plusieurs raisons expliquent ces difficultés de recrutement : ces activités sont peu connues, l'offre de formation initiale est faible et certains postes sont réputés pénibles.

Améliorer les conditions de travail ne peut que renforcer l'attractivité de ces métiers. Mais la plupart des unités de reconditionnement sont de petite taille. Investir dans une chaîne robotisée nécessite des moyens financiers importants et un volume de palettes conséquent dont elles ne disposent pas. Quelle alternative proposer ?

Manipuler 20 tonnes par jour

Les salariés et les ergonomes sont d'accord : ce sont les postes de trieurs et de réparateurs de palettes qui sont les plus pénibles. « *Un trieur manipule de 400 à 800 palettes chaque jour. Il peut donc être amené à soulever, trier et déplacer jusqu'à 20 tonnes par jour* », constate Léa Charron, responsable de la commission Palettes à la Fédération nationale du bois (FNB). Le réparateur, lui, est confronté à d'autres désagréments : port de charge, contraintes posturales et articulaires, déplacements, travail à la chaîne, notamment. Dans les deux cas, les salariés peuvent être atteints de troubles musculosquelettiques (TMS), sujets à la fatigue et aux troubles du sommeil.

PROGRAMME

Réf. FBF : 22RD1587

Budget FBF : 20 k€



Photo : Ateliers Bracconnac

À la demande des industriels de la FNB, le FCBA a mené une étude, financée par France Bois Forêt, pour développer l'utilisation d'exosquelettes par les trieurs et les réparateurs. Ces dispositifs, revêtus par le salarié, mettent en œuvre des systèmes mécaniques ou textiles. L'exosquelette compense en partie l'effort et apporte une assistance physique dans l'exécution de la tâche. Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas d'un robot mais d'une armature. Elle assiste les mouvements du salarié par restitution de l'énergie mécanique via des systèmes élastiques ou des ressorts.

Expériences concluantes

Avec l'aide d'un ergonome, les experts du FCBA ont identifié les besoins des salariés, réalisé une analyse comparative

LES EXOSQUELLETES PEINENT À S'AFFRANCHIR DES IDÉES REÇUES

Les exosquelettes sont utilisés depuis des décennies dans l'industrie et les services. Malgré cela, ils ne suscitent pas spontanément l'intérêt des chefs d'entreprise et des salariés. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), les idées reçues les concernant sont encore légion : leur utilisation nécessiterait plus d'efforts, ils seraient à l'origine d'accidents du travail, ils déconcentreraient l'utilisateur, il faudrait être d'une taille moyenne pour les utiliser, etc. En réalité, la mise en œuvre de ces dispositifs doit être précédée d'une analyse des besoins à chaque poste de travail, d'une formation du salarié et d'une période d'essai. Ce n'est qu'à ce prix que les exosquelettes fourniront tout leur potentiel.



DR - Hapo



DR - Liftsuit

▲ ▼ Port de charge, contraintes posturales et articulaires, sont susceptibles d'entraîner des troubles musculosquelettiques que les exosquelettes contribuent à prévenir.

des modèles d'exosquelettes présents sur le marché et lancé une expérimentation grandeur nature chez deux reconditionneurs de palettes. Deux modèles ont été testés : le Liftsuit et le Hapo. Le premier a été réservé aux réparateurs, le second a semblé mieux adapté aux trieurs. Menés entre novembre 2022 et février 2023, les essais de terrain se sont révélés plutôt probants.

Premier bon point : aucun usager n'a dû adapter sa façon de travailler lorsqu'il était équipé. Second point de satisfaction : « Une majorité d'utilisateurs ont indiqué avoir ressenti moins de fatigue. En moyenne, la fatigue ressentie a diminué de 36 %, voire de 52 % si nous ne prenons en compte que les salariés qui ont ressenti une différence », détaille Léa Charron. Les douleurs se sont révélées moins fréquentes et moins intenses. Passée

la journée de travail, les exosquelettes sont jugés légers, confortables et hygiéniques. Ils invitent aussi à retrouver les bonnes postures et les bons gestes.

Au passif, certains salariés ont été gênés pour réaliser certains travaux ou en raison de l'inadaptation d'un matériel au gabarit du testeur. Dans certaines postures (le buste penché sur le côté), le Liftsuit peut limiter certains gestes. Le Hapo peut imposer un effort supplémentaire pour se baisser rapidement.

Quelle suite à donner à ces essais ?
« Nous avons communiqué les résultats à tous les adhérents de la FNB ainsi qu'à l'ensemble de la filière. Nous devons poursuivre cette communication auprès de la médecine du travail qui doit prévoir de cofinancer l'achat de ces matériels », conclut Léa Charron. ♦

CARREFOUR
INTERNATIONAL DU
BOIS

28 | 29 | 30 MAI
2024 NANTES
FRANCE

AU CŒUR DES MARCHÉS

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

WWW.TIMBERSHOW.COM



@carrefourdubois
#cib2024

Organisé par



FIBOIS
PAYS DE LA LOIRE

NANTES
SAINT-NAZAIRE
PORT

Avec le soutien de :



CODIFAB
Association des Industriels Français
du Travailler de la Bois

Le retour du pin d'Alep

Les professionnels de la filière en Provence-Alpes-Côte d'Azur relancent l'usage de la première essence provençale en bois d'œuvre. Un travail de longue haleine.

► La publication en 2018 de la norme NF B52001 sur le bois massif utilisable en bois de structure qualifie le pin d'Alep.



DR

C'est l'histoire d'une résurrection. Longtemps, le pin d'Alep fut le bois roi en Provence-Alpes-Côte d'Azur. S'étendant sur 223 000 hectares dans les forêts du Grand Sud¹, il était le matériau de prédilection des chantiers navals marseillais, des bâtisseurs de mas, des producteurs de térebenthine. La disparition progressive des petites scieries locales, des gemmeurs et des résiniers a bouleversé la donne. « *Aujourd'hui, la quasi-totalité du pin d'Alep régional est utilisée pour la trituration, la production de bois énergie, voire la fabrication de palettes, alors que 15 à 30 % des volumes mériteraient un usage plus noble* », confie Jérôme Bonnet, directeur des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une norme de qualification en 2018

Sous l'impulsion des propriétaires forestiers, la filière a renversé la vapeur. « *Entre 2014 et 2019, les propriétaires et gestionnaires forestiers réunis au sein de France forêt PACA ont entrepris un gros travail*

de qualification du pin d'Alep », poursuit Jérôme Bonnet. Financé par France Bois Forêt, ce programme a mené, en 2018, à la publication de la norme NF B52001 sur le bois massif utilisable en bois de structure. Restait à mobiliser l'ensemble de la filière.

L'identification des marchés

Fibois Sud a rejoint l'initiative et s'est ensuite attaché à identifier les niches régionales porteuses pour cette essence. Un travail de sélection auquel ont participé propriétaires forestiers, architectes, bureaux d'études, charpentiers, scieurs, exploitants, techniciens de l'ONF et élus des communes forestières a été mené.

Avec les scieurs et les charpentiers, l'association régionale a validé les produits identifiés et s'est assuré qu'ils pouvaient être réalisés par les transformateurs locaux. « *Ce travail technique et économique a été synthétisé dans un guide de présentation des produits de construction en pin d'Alep disponibles dans la région* », indique Jérôme Bonnet.

PROGRAMME
Réf. FBF : 21RD1382
Budget FBF : 23 k€

¹ Pour un volume sur pied estimé à 10 millions de mètres cubes.

Détermination des bonnes pratiques

Bois court, d'une quinzaine de mètres maximum, parfois tordu par le vent, le pin d'Alep se travaille sur de petites longueurs. Il est donc important de déterminer les bonnes pratiques de récolte et de collage afin d'ouvrir les marchés des produits en bois massif abouté (BMA) et lamellé-collé. L'ONF, également partenaire, a développé des outils de classement visuel du bois pour discerner sur pied la part de « pin blanc » pouvant servir au bois d'œuvre et celle destinée à l'emballage ou à la production d'énergie.

Sous la tutelle du laboratoire FCBA et de Ceribois², de nombreux essais de collage, réalisés par des charpentiers, sont en cours. Avec pour objectif d'obtenir les certifications Acerbois Glulam (pour le lamellé-collé) et CTB composants et système bois (pour le BMA). « *Le pin d'Alep étant très dense et très résineux, il faut développer de nouvelles techniques pour permettre à la colle de pénétrer dans les pores du bois* », rappelle le directeur des Communes forestières en région Paca.

Le pin d'Alep retrouve sa place

Conquis, les maîtres d'œuvre et d'ouvrage provençaux (re)commencent à utiliser le bois local. À Septèmes-les-Vallons (13), la nouvelle chèvrerie municipale est entièrement construite en pin d'Alep. Ce bâtiment pionnier de 470m² est aussi un excellent support de sensibilisation à destination des professionnels. Fibois Sud et l'ONF ont de leur côté mené d'importantes campagnes de communication dans la presse et les revues de la filière forêt-bois. Ces campagnes pourront s'étendre à d'autres régions.

Résistant à la sécheresse, le pin d'Alep est appelé à sortir de l'arc méditerranéen à mesure que le réchauffement fera sentir ses effets dans les régions septentrionales. Les premiers essais de plantation sont menés par l'ONF en Auvergne-Rhône-Alpes. ◆



DR

▲ Bois court, d'une quinzaine de mètres maximum, parfois tordu par le vent, le pin d'Alep se travaille sur de petites longueurs.



DR



DR



DR

▲▲▲ Pionnière, la nouvelle chèvrerie municipale de Septèmes-les-Vallons (13), entièrement construite en pin d'Alep, est aussi un excellent support de sensibilisation à destination des professionnels.

² Centre de ressources des industries du bois qui dispense conseils et formations aux entreprises du secteur.

Quand le Pôle Emballage Bois fait sa pub



Pour lire le Questions-réponses, flashez le QR Code



PROGRAMME

Réf. FBF : 23PC1795
Budget FBF : 200k€

Réseaux sociaux, salon professionnel, brochure institutionnelle et émission de télévision, le Pôle Emballage Bois a mené une communication tambour battant.

L'emballage du futur existe déjà, il est en bois ! » Lancée à l'occasion du salon de l'emballage All4Pack, en novembre 2022, la *baseline* du Pôle Emballage Bois (PEB) a été déclinée tout au long de l'année passée par différents médias. À commencer par les réseaux sociaux. « *Que ce soit sur Instagram, Facebook ou LinkedIn, nous avons rappelé à nos partenaires professionnels les atouts industriels, environnementaux et d'économie circulaire de l'emballage bois* », confirme Léa Charron, responsable de la commission « Palettes » de la Fédération nationale du bois (FNB).

Une communication B2B

Ces messages ont été repris et amplifiés dans un livret produit par le PEB. Financé et diffusé par France Bois Forêt, cet opus



DR

de 68 pages intitulé *Les emballages bois* dresse un panorama complet de la filière : chiffres-clés, fonctions et atouts des emballages en bois, ressources sécurisées des producteurs, valorisation et recyclage, attractivité du secteur. De quoi sensibiliser les entreprises ayant besoin d'emballages à tous points de vue durables.

En interne, le travail de communication a été dense. À commencer par la production de veilles sur les sujets d'actualité. « *Cette année, nous avons surtout travaillé à faire évoluer la réglementation européenne encadrant l'emballage et la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP), prévue en janvier 2025, pour les emballages industriels et commerciaux* »,



DR

complète Léa Charron. Ce travail a permis d'établir des arguments factuels et chiffrés à destination de l'Ademe. Dans ce contexte d'évolution réglementaire, les actions de communication du Pôle Emballage Bois revêtent toute leur importance pour insister sur le caractère renouvelable et biosourcé de l'emballage bois, les circuits de valorisation des déchets existants et l'aptitude au réemploi, en particulier celle de la palette bois.

2024 dans la ligne de mire

Le grand public n'a pas été oublié. Le premier épisode de la série d'émissions télévisées *Notre forêt demain* dévoile les différentes facettes de l'emballage bois. Guidé par Stéphane Thébaut, le téléspectateur découvre la technicité

de la production de l'emballage léger en bois, les raisons du choix du pin maritime pour fabriquer et recycler des palettes, l'alliance de la technologie et de savoir-faire séculaires pour réaliser des caisses industrielles. Pour la petite histoire, l'animateur de la série, dont France Bois Forêt est partenaire, avait présenté dix conférences sur le stand du Pôle Emballage Bois à All4Pack, débats retransmis en direct sur les réseaux sociaux. Le PEB prépare déjà sa participation à l'édition 2024 de All4Pack. « *Reprenant beaucoup d'éléments en bois ayant marqué les esprits en 2022 – comme l'arbre en contreplaqué –, le stand s'étendra sur 110m²* », précise Léa Charron. « *De quoi donner toute sa place au bois dans ce salon traditionnellement dédié aux emballages en plastique.* » ♦

▲ (De g. à d. face à l'animateur Stéphane Thébaut) François de Viviès (président du Siel), Guillaume Schaeffer (directeur du salon All4Pack), Jean-Philippe Gaussorgues (président de la commission Palette de la FNB), Claude Vanden Abeele, représentant du Seila auprès de FBF.

Suivre les marchés du carbone

Depuis octobre 2023 Fransylva publie un bulletin de veille semestriel sur un mode de financement du renouvellement forestier appelé à se développer fortement : la finance carbone.



L'ambition est grande : pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'Union européenne devra, en plus de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, éliminer des masses considérables de carbone par stockage et séquestration dans le sol, la mer ou grâce aux écosystèmes. « Une part significative de ce CO₂ sera naturellement capté par les forêts et le bois », note Éric Toppan, adjoint au directeur général de Fransylva.

Opportunités à saisir

« En Europe, des opérateurs économiques cherchent désormais à investir dans des projets carbone, pour tendre

vers la neutralité ou par obligation. Nous leur expliquons que les forêts et le bois rendent ce service en plus d'autres services environnementaux et sociétaux et de la fourniture de bois », poursuit l'adjoint au directeur général. « Dans ce contexte, de nombreux acteurs du secteur privé ou public créent des marchés du carbone volontaires où interviennent financiers, industriels et forestiers. Pour les forestiers français, il y a là un marché qui peut proposer des financements de travaux de boisement, reboisement et amélioration. » Complexe, technique, le sujet reste mal connu. Il est pourtant capital. Pour cette raison, Fransylva réalise,

PROGRAMME
Réf. FBF : 23RD1697
Budget FBF : 35 k€

depuis octobre 2023, avec le soutien de France Bois Forêt (FBF), un *Bulletin semestriel de veille stratégique carbone*. Diffusé aux membres de FBF, il propose une mercuriale des prix du carbone, résume le positionnement des entreprises devant décarboner, assure une veille réglementaire et fait le point sur les étapes de la construction du marché volontaire communautaire européen. Il publie des études économiques et annonce les évolutions du Label bas-carbone, seul système officiel tricolore de certification de projets de réduction et de séquestration des émissions carbonées.

Fort développement annoncé

Embryonnaires en France, ces marchés sont appelés à se développer fortement. « *Déjà une partie des compagnies aériennes opérant en France et les exploitants des deux dernières centrales au charbon ont l'obligation de compenser leurs émissions. Pour 2024, leur demande de compensation est évaluée à 1,4 million de tonnes de CO₂. D'autre part, un nombre croissant d'acteurs financent volontairement des projets, tendance qui s'accroîtra significativement dans les prochaines années* », rappelle Éric Toppan.

En développant des projets labellisés bas-carbone de boisement et de reboisement, les propriétaires forestiers peuvent générer des crédits carbone certifiés et les vendre à ces acteurs économiques. « *Cela représente un complément de revenu bienvenu* », poursuit-il. Publiée en juillet 2023, la stratégie forestière nationale prévoit de replanter 10 % des massifs. Pour ce faire, les propriétaires devront investir 10 milliards d'euros en dix ans. Bien conduite, la finance carbone pourrait contribuer au règlement d'une partie de cette facture. ◆

PRIX MOYENS (EN EUROS) DÉCLARÉS POUR LES PROJETS FORESTIERS FRANÇAIS

Source : rapport info Compensation Carbone 2023

	Boisement	Reboisement
Prix minimum	23,5 (+2,5 %)	21,5 (+15 %)
Moyenne pondérée	31,3 (-0,8 %)	31,4 (-3,8 %)
Prix maximum	65 (+25 %)	50 (+6 %)

VOLUMES DE PROJETS FORESTIERS LABEL BAS-CARBONE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Source ministère de la Transition énergétique

Année	Projets labellisés	tCO ₂
2019	7	7 237
2020	57	82 539
2021	85	171 572
2022	191	405 044
2023	186	406 398
Total	526	1 072 789



Photo : Fransylva/DR

Les Français, la forêt et le bois

France Bois Forêt a sondé les Français pour comprendre et analyser leur rapport à la forêt et au bois ainsi que leur perception de la gestion des forêts françaises et du travail des professionnels de ce domaine. Les résultats sont plutôt rassurants.



Photo : Energograd

Même s'ils la connaissent mal, les Français aiment la forêt. Et le bois ! C'est l'une des conclusions que l'on peut tirer de la lecture du baromètre *Perceptions à l'égard de la forêt et du bois*, réalisé pour France Bois Forêt par OpinionWay¹.

Brut ou transformé, le bois est un matériau incontournable. Près de six Français sur dix l'utilisent régulièrement sous toutes ses formes. Il est très présent dans l'ameublement, l'aménagement intérieur ou la décoration.

Les Français apprécient le bois, pour l'emballage notamment (83 %). Les trois-quarts d'entre eux indiquent privilégier l'usage du bois ou de produits en bois quand cela est possible (jouets, aménagement, emballage, décoration).

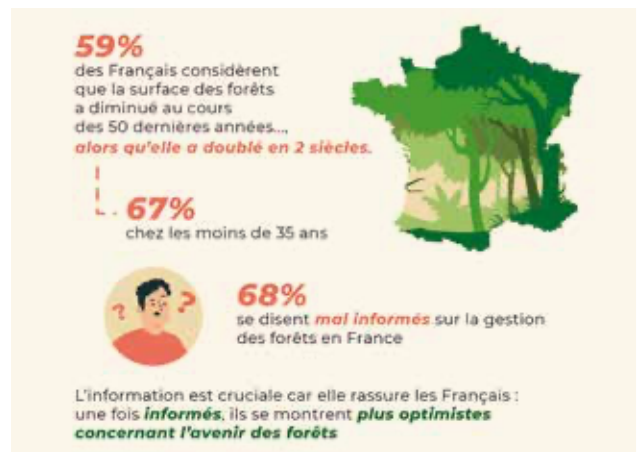
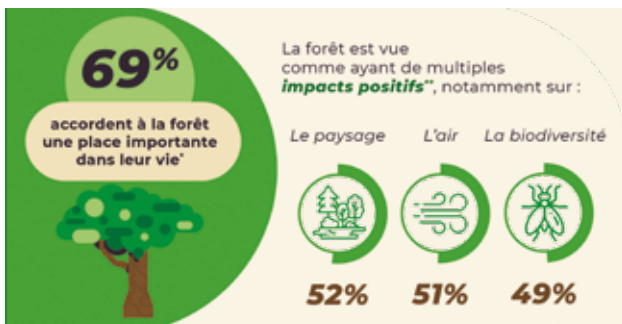
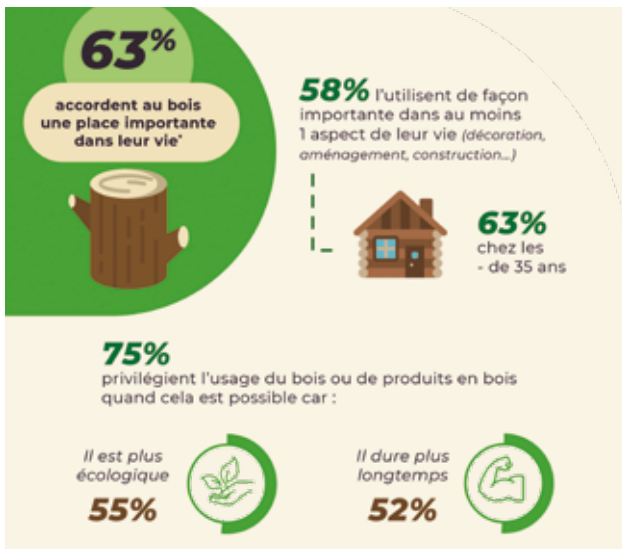
Des massifs méconnus

La préservation de l'environnement est au cœur de cette démarche. Ainsi, 55 % des personnes interrogées préfèrent ce matériau parce qu'il est écologique, 52 % parce que les produits en bois sont solides et durables et 43 % parce que cette ressource est renouvelable.

La forêt bénéficie en outre d'une très bonne image aux yeux des Français. Ils lui attribuent un impact particulièrement positif sur le paysage (8,4/10 en moyenne), l'air (8,4), la biodiversité (8,3), le climat (8,2) et la santé (8,1).

Populaires, nos massifs restent pourtant méconnus. La plupart de nos concitoyens croient que la surface qu'ils occupent a diminué (59 %) au cours du dernier demi-siècle alors qu'elle a plus que doublé en

¹Étude réalisée entre les 22 et 27 septembre 2023 auprès d'un échantillon de 1007 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.



deux siècles. En effet, selon l'Institut national de l'Information géographique et forestière (IGN), la surface forestière a progressé de 85000 hectares par an (+0,6% par an) ces trente dernières années. Les personnes interrogées sont très partagées sur l'avenir de la forêt : un répondant sur quatre se déclare optimiste (24%), 38% se disent inquiets et 36% ne sont ni optimistes ni inquiets. Pour autant, les forêts sont perçues comme bien entretenues. Une bonne gestion forestière passe par une intervention humaine pour 94% des sondés. Mais, si une large majorité (73%) attend une action régulière, incluant débroussaillage, coupe, reboisement, etc., plus d'une personne sur cinq penche en faveur d'une intervention ponctuelle.

Utilité reconnue des métiers de la forêt

Si les Français ne sont pas unanimement convaincus de l'intérêt d'une action régulière, c'est qu'ils estiment, pour 38% d'entre eux, que les forestiers peuvent avoir un impact négatif sur l'état de la forêt. Paradoxalement, les métiers liés à la forêt et au bois sont bien perçus. Ils sont entendus comme permettant de travailler en extérieur (94%) et de se connecter à la nature (93%). L'utilité de ces métiers est largement reconnue (93%) : ils donnent du sens au travail (90%) en ayant un impact positif sur l'environnement (88%). 76% des personnes interviewées pensent que cette filière recrute ; 87% estiment que les métiers du bois et de la forêt sont difficiles mais ils sont 68% à juger ces métiers attractifs.

Les élus et la forêt : mobilisation au Salon des maires et des collectivités locales



Photos : Élodie Daquin

▲ De gauche à droite : Alain Lesturgez, directeur général de la FNCOFOR, Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Jean-Michel Servant, président de France Bois Forêt.

Forte affluence sur le stand de la FNCOFOR et de France Bois Forêt lors du Salon des maires et des collectivités locales.

Du 21 au 23 novembre, la forêt communale s'est invitée à Paris, porte de Versailles où s'est tenue le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) : la plus grande mairie de France ! Trois jours durant, les équipes de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) et des entreprises de la filière forêt-bois se sont relayées pour présenter leurs actions aux visiteurs. « Cela a été l'occasion d'expliquer aux élus les avantages du bois dans la construction ou du bois énergie. L'occasion aussi de montrer le savoir-faire de nos adhérents en matière de gestion forestière ou de prévention des risques », résume Priscilla Desbarres, responsable de la communication de la Fédération.

Jean-Michel Servant, président de France Bois Forêt, a par ailleurs rappelé les enjeux de l'adaptation au changement climatique : « En tant que forestier et en tant qu'élu, notre raison d'être, c'est de préparer le futur. Le renouvellement de notre forêt n'est pas une option mais une nécessité. » Marc Fesneau a confirmé l'engagement fort de l'État : « En 2024, le volet fo-

rêt de la planification écologique prévoit une enveloppe de 500 millions d'euros. »

Ensemble pour valoriser la forêt et le bois

Ce stand a accueilli les promoteurs des marques de certification Bois des Alpes, Bois des territoires du Massif central, Bois des Pyrénées, Lignum Corsica et le label Bois de France. Ces partenaires ont rappelé l'intérêt d'utiliser ces bois certifiés en matière de traçabilité, qualité technique et maintien des emplois locaux.

Sur le stand voisin, les agents de l'Office national des forêts (ONF) ont présenté les actions menées avec les Communes forestières pour assurer la résilience des forêts publiques françaises et les avancées des travaux menés dans le cadre de la convention commune 2022-2025. « L'ONF est très heureux de revenir au salon des maires après six ans d'absence. C'est symbolique et on souhaitait le faire avec la FNCOFOR. Nous sommes au service des élus et des collectivités locales », rappelle Valérie Métrich-Hecquet, directrice générale de l'ONF. ◆

PROGRAMME

Réf. FBF : 23PC1821

Budget FBF : 105 k€

La filière forêt-bois au devant des jeunes



DR



DR



DR

▲ La filière forêt-bois emploie 400 000 personnes et propose des formations du CAP au doctorat.

◀ Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Maxime Chaumet, directeur général de France Bois Forêt.

Depuis plusieurs mois, la filière mène campagne. Alors que les entreprises du secteur peinent à recruter, elle fait découvrir la diversité des métiers du bois et de la forêt à celles et ceux qui entrent sur le marché du travail.

Dernier épisode en date : le Salon européen de l'éducation, qui s'est tenu du 17 au 19 novembre à Paris. À l'initiative de l'Union de la coopération forestière française (UCFF), l'interprofession France Bois Forêt et ses membres se sont mobilisés pour animer un stand – en bois français – situé au cœur de l'espace « Aventure des métiers » du salon.

Quatre jours de rencontres

« Il était légitime que nous présentions nos métiers qui emploient 400 000 per-

sonnes, mais aussi les formations disponibles – du CAP au doctorat – et les entreprises qui embauchent », remarque Nicolas Jobin, responsable de la communication de l'UCFF.

Ces trois jours ont été l'occasion d'échanges fructueux avec des collégiens, lycéens, étudiants, parents, enseignants, écoles, prescripteurs de formation. Des ateliers ont permis de présenter les filières de formation, les opportunités d'emplois. Sans oublier la découverte des métiers de la gestion forestière grâce à un système de réalité virtuelle.

Nombre de jeunes visiteurs ont quitté le stand avec la nouvelle édition du guide de l'Onisep sur les métiers du bois et de la forêt. Un premier pas en direction de la forêt et des métiers du bois. ◆

À l'initiative de l'UCFF, l'interprofession a fait découvrir ses activités aux jeunes visiteurs du Salon européen de l'éducation.

PROGRAMME

Réf. FBF : 23PC1804
Budget FBF : 100 k€

Faire classe en forêt

Initié en 2019 par la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » bat son plein. Retour d'expérience.



Photo : raj-alaya

► Dans le cadre du programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » les maires confient à des écoliers une parcelle de forêt communale.

Le concept est simple mais efficace. Des maires confient à des écoliers une parcelle de forêt communale. L'occasion pour les élèves d'apprendre les enjeux de la gestion forestière, de découvrir les essences d'arbres, de rencontrer des professionnels de la filière bois-forêt, de planter des arbres et d'ouvrir des sentiers pédagogiques.

À Lutzelhouse (Bas-Rhin) les écoliers, du CP au CM2, suivent des cours au cœur même de leur massif forestier. De quoi fournir une excellente entrée en matière aux leçons qui seront consacrées au changement climatique ou aux crises sanitaires.

Une explosion de projets éducatifs

Soutenu par France Bois Forêt, le programme ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone. Les enfants chargés de

la parcelle de la forêt pédagogique de Lirac (Gard) forment un binôme avec leurs « cousins » de Girardville au Québec. C'est une occasion unique de comparer, lors des conférences avec des experts, les approches des professionnels français et québécois sur de nombreuses thématiques comme les feux de forêt.

À l'occasion de conseils municipaux, les élèves proposent aux élus des modes de gestion durables de « leur » forêt. Afin d'appréhender le temps long de la gestion forestière, la parcelle est transmise, d'une année sur l'autre, à d'autres enfants issus de la même structure qui poursuivent le travail engagé.

« En 2023, les Communes forestières ont accompagné près de 150 Forêts pédagogiques », se félicite Clara Guérin, chargée de mission pour la FNCOFOR.

PROGRAMME

Réf. FBF : 23IR1734

Budget FBF : 118k€

« Les premières années, nous avons beaucoup expérimenté pour identifier les sujets à traiter, les besoins des enseignants et ceux des élus. Aujourd'hui, nous fournissons une large gamme d'outils pédagogiques : posters sur les principes de l'aménagement forestier, fiches thématiques, jeux de société. »

Massif des Landes de Gascogne : première rencontre des Forêts pédagogiques

Tout au long des projets, les Communes forestières coordonnent la construction et l'animation des Forêts pédagogiques. Un référent local fait le lien avec les acteurs de chaque projet et construit, avec les élus et les responsables du groupe d'enfants, le programme d'actions, cohérent avec les thématiques forestières locales : gestion, citoyenneté, usages du bois, métiers de la filière forêt-bois, biodiversité, conséquences du changement climatique, prévention du risque incendie.

Le risque incendie a été au cœur de la première rencontre des Forêts pédagogiques, organisée le 10 octobre 2023, à Mimizan (Landes), par la FNCOFOR et l'Union régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine. Une journée durant, près de 400 élèves de huit communes forestières des Landes et de Gironde ont suivi des ateliers animés par des élus, des forestiers de l'ONF et l'association de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) des Landes. Ils ont également assisté à des démonstrations d'engins par les pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Landes et par les entrepreneurs de travaux forestiers de Nouvelle-Aquitaine. Ces thématiques sont bien connues des écoliers de la région tels les élèves de Mimizan qui, depuis deux ans, replantent des arpent de la forêt détruits par l'incendie le 28 août 2021. ◆



Photo : fncofor-DR

▲ À Lutzelhouse (Bas-Rhin) les écoliers suivent des cours au cœur même de leur massif forestier.



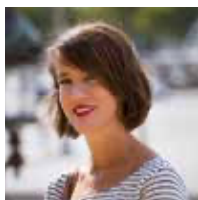
Photo : raj-alaya

▲ Près de 400 élèves de huit communes forestières des Landes et de Gironde ont assisté à des démonstrations d'engins par les pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Landes...



Photo : raj-alaya

▲ ...et par les entrepreneurs de travaux forestiers de Nouvelle-Aquitaine.



par Florence Fournier

Le *papier* de Florence... ... sur le DIGITAL

Le numérique en soutien des projets de restauration du patrimoine valorisant la forêt

L'appel à projets 2023 de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine a été largement promu par les réseaux sociaux. Focus sur les principaux résultats de cette campagne numérique.

Ancrer l'intemporel dans le monde virtuel : tel est l'objet de la campagne menée durant neuf mois sur les réseaux sociaux de France Bois Forêt.

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, en avril 2019, a suscité maints élans de solidarité. C'est dans ce contexte qu'a été créée, sous l'égide de la Fondation de France, la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine. Sa vocation est de soutenir financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti mettant en valeur la ressource forestière française gérée durablement.

Chaque année, la fondation organise un appel à projets pour sélectionner sept chantiers. Les internautes votent pour leur chantier favori. Les lauréats sont choisis après examen minutieux de leur dossier par les membres du jury et du Comité exécutif. Les opérations retenues reçoivent chacune une dotation de 10 000 euros.

Visibilité et vocations

Pour lui assurer une plus grande visibilité et multiplier le nombre de candidatures, le quatrième appel à projets a été largement promu en 2023 sur les réseaux sociaux.

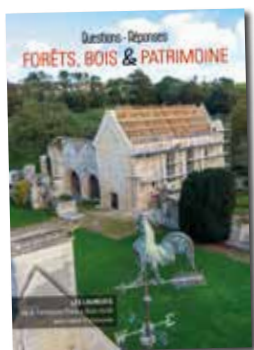
Entre le 1^{er} février et le 31 octobre, posts, stories et vidéos ont mis en valeur les projets en lice et les lauréats des années précédentes sur les cinq réseaux sociaux de France Bois Forêt. Dix posts ont été publiés sur LinkedIn et X – ex Twitter, pour

les professionnels de la filière, vingt posts sur Instagram et Facebook pour le grand public et vingt stories ont été mises en ligne sur Instagram. La chaîne YouTube France Bois Forêt a diffusé les sept vidéos des lauréats de l'édition précédente pour inciter de nouveaux projets.

En parallèle de la campagne de communication digitale, un encart publicitaire a été publié dans l'hebdomadaire professionnel *Le bois international*. Le réseau de France Bois Forêt a été sollicité par courriel et par la newsletter mensuelle. Les organisations membres ont ainsi pu relayer l'information auprès de leurs parties prenantes susceptibles de déposer des projets ou faire connaître l'appel à projets.

Quel bilan pour cette campagne ?

Parmi les candidats, 70 % ont eu connaissance de la 4^e édition de l'appel d'offres grâce à la campagne numérique menée sur les réseaux sociaux. Les messages délivrés par le réseau de la FNCOFOR en ont convaincu 7 %, 5 % pour ceux de la Fondation de France, 7 % pour ceux des professionnels de la filière (Groupement de développement forestier et Alliance Forêt Bois), 5 % via le magazine de Fransylva, Forêts de France, et 6 % grâce à un questions-réponses « Forêt, bois et Patrimoine », réalisé par France Bois Forêt et le magazine Atrium mis à disposition par une mairie. ◆



Retrouvez les lauréats 2022 en vidéo en flashant le QR code



SUR YOUTUBE



SUR NOTRE SITE EN HOME PAGE



SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM



EN STORY



SUR LINKEDIN ET X



NOS MEMBRES





France Bois Forêt - Service gestion CVO
CS 90006 - 59718 Lille Cedex 9
Tél. : 03 28 38 52 43
franceboisforet.fr

Jean Loeper,
Responsable collecte CVO & recouvrements

Le texte complet de l'Accord interprofessionnel 2023-2025, ainsi que son arrêté d'extension du 22 décembre 2022 sont disponibles et téléchargeables sur le site franceboisforet.fr, rubrique CVO.

LA CONTRIBUTION INTERPROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE – CVO – CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2024 ET QUELQUES RAPPELS

La CVO est régie par les dispositions figurant notamment aux articles L.632-1 à L.632-6, D.632-7 et D.632-8 du Code rural et de la pêche maritime.

Créée en 2004, France Bois Forêt a été reconnue le 22 février 2008 par arrêté ministériel comme l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois.

Elle rassemble et représente la diversité des métiers de la filière, de l'amont forestier, de la 1^{re} transformation et d'une partie de la 2^{de} transformation, dont les métiers de l'emballage.

L'interprofession nationale finance des actions collectives et sectorielles de promotion et de valorisation de la forêt française au travers des multiples usages du matériau bois grâce à la CVO.

La CVO est une cotisation assise sur le chiffre d'affaires ou le montant des achats de bois réalisés, acquittée par les producteurs de l'amont forestier et les transformateurs.

Le principe de cette cotisation a été défini dans des accords interprofessionnels successifs, dont le dernier, ratifié en date du 9 juin 2022 pour la période 2023-2025 et étendu par Arrêté ministériel publié au Journal Officiel le 28 décembre 2022, a rendu celle-ci obligatoire par la loi sur le fondement de l'article L 632-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Ce qui change au 1^{er} Janvier 2024

À partir du 1^{er} janvier 2024, les professionnels de la fabrication d'objets divers en bois, relevant habituellement du code NAF 16.29Z et/ou qui produisent les objets suivants : outils, manches, montures d'outils, de balais et de brosses, en bois ; blocs pour la fabrication de pipes ; embauchoirs et tendeurs à chaussures, en bois, ainsi que les producteurs de farines de bois, sont redevables d'une CVO dont le montant est égal à 0,09 % du chiffre d'affaires hors taxe afférent à ces activités, réalisé au cours de l'année civile écoulée, hors frais de transport liés à la commercialisation des produits.

Aucune activité redevable au cours de l'exercice précédent

Les propriétaires forestiers (privés ou collectivités) n'ayant pas réalisé de ventes de bois au cours de l'année écoulée, ne sont pas redevables d'une CVO à France Bois Forêt (celle-ci étant calculée sur le montant de leurs ventes). En revanche, ils sont dans l'obligation de renvoyer une déclaration à néant, en cochant la case prévue à cet effet. Outre le caractère obligatoire de cette disposition, cela permet à France Bois Forêt de classer le dossier pour l'année en cours et de ne pas avoir à renvoyer de relance à tort.

Les entreprises doivent obligatoirement joindre à une déclaration à néant, une attestation de leur expert-comptable ainsi qu'un extrait certifié de leurs comptes de la classe 6 et 7.

Obtenir des facilités de paiement

En cas de difficultés financières, tout contributeur peut faire une demande d'échéancier de paiement, à adresser directement à FRANCE BOIS FORET – Service Gestion CVO – CAP 120 – 120, avenue Ledru-Rollin – 75011 PARIS, en précisant le montant de la CVO due pour l'année en cours et les modalités de règlement. L'étude se fera au cas par cas.

Dans tous les cas, si la CVO est supérieure ou égale à 500 euros et que la déclaration est effectuée sur le portail www.cvo.franceboisforet.fr, un règlement par prélèvement automatique en six échéances mensuelles et égales sera systématiquement proposé.

Plus d'informations sur le site www.franceboisforet.fr et sur la **Notice CVO 2023**.

Une page se tourne chez France Bois Forêt !

Photos : Élodie Daguin, Nastasia Hermès



Le 26 septembre dernier, Jean-Emmanuel Hermès fêtait son départ en retraite en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau, de 5 anciens présidents de France Bois Forêt et du président actuel, Jean-Michel Servant. Pour récompenser son travail et son implication durant treize années, il a reçu les insignes de commandeur dans l'ordre national du Mérite agricole et de chevalier dans l'ordre national du Mérite. Toute la filière était réunie pour lui (re)dire toute sa fierté et sa gratitude !



▲ Remises de médailles par Jean-Pierre Michel (à g.), ancien président de France Bois Forêt et par Marc Fesneau (à d.), ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

▲ ...en présence des six présidents de France Bois Forêt : (de g. à d.) : Dominique Juillot, Jean-Pierre Michel, Laurent Denormandie, Cyril Le Picard, Michel Druilhe et Jean-Michel Servant.

Jean-Emmanuel Hermès aux côtés de...



▲ ...son premier président (2009-2012), Jean-Pierre Michel.



▲ ...l'équipe France Bois Forêt (de g. à d.) Jean Loeper, Sabrina Adam, Florence Fournier, Henry De Revel, Maxime Chaumet (qui lui succède au poste de directeur général), Erika Veron.



▲ ...son dernier président, Jean-Michel Servant.

France Bois Forêt vous souhaite
une bonne et heureuse année

2024

En cette année des Jeux,
faisons équipe pour relever les défis
de la filière forêt-bois.

franceboisforet.fr



Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable